

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.10. 79.B**

**Modernisation de la
station de production
d'eau potable du
Pontil à Touvre :
demande de
subventions**

LE VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

MODERNISATION DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS
--

L'étude préalable au schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'agglomération, réalisée en 2006, a permis de mettre en évidence la vétusté des installations de traitement sur l'usine du « Pontil » à Touvre. Il s'avère donc nécessaire de remettre à niveau les filières de traitements.

L'objet du programme est la modernisation de l'usine d'eau potable, dans le cadre d'une démarche « Haute Qualité Environnementale », afin de respecter les normes actuelles en matière de turbidité, de microbiologie et de pesticides.

L'opération prend également en compte la problématique liée au traitement des boues produites.

La capacité nominale de la nouvelle unité de traitement d'eau potable à construire serait de l'ordre de 2 200 m³/h pour une production comprise entre 40 à 50 000 m³/j.

Certaines ressources de substitution d'eau potable seraient éventuellement traitées à la station de Pontil, en cas d'indisponibilité des sources de la Touvre.

Le site d'implantation du projet est situé sur la commune de Touvre, route du Pontil, sur les terrains restant libres à côté des installations actuelles de production d'eau, avec possibilité de réutiliser tout ou partie du génie civil existant.

Durant la réalisation des travaux, toutes les dispositions devront impérativement être prises pour assurer la continuité de la production, du traitement et de la distribution de l'eau potable.

Le montant prévisionnel du programme dans son ensemble est de l'ordre de 15 millions d'€ HT, hors d'éventuelles fouilles archéologiques.

Cette enveloppe de 15 millions d'€ HT comprend l'ensemble des opérations afférentes, y compris l'intégration paysagère dans le cadre d'une démarche environnement et paysagère. Les éventuels travaux de démolition du génie civil existants ne sont pas intégrés.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 14 octobre 2008,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives à l'opération dans son ensemble, auprès des partenaires suivants :

- l'agence de l'Eau Adour Garonne,
- le département de la Charente,
- la région Poitou-Charentes,
- les fonds européens,
- et tout organisme susceptible d'accompagner l'opération.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 novembre 2008	<u>Affiché le :</u> 12 novembre 2008